

SUIVI MÉDICAL

VISITE DE REPRISE (APRÈS UN ARRÊT DE TRAVAIL)

CONTEXTE

La visite de reprise est un examen médical qui permet d'accompagner le retour au travail après un arrêt de travail d'une certaine durée ou lié à certaines circonstances.

OBJECTIFS

- Vérifier que la reprise au poste ne présente pas de risque pour la santé du travailleur ou celle de ses collègues.
- Examiner les propositions de reclassement envisagées conjointement avec l'employeur (si une visite de pré-reprise a eu lieu avant).
- Préconiser l'aménagement, l'adaptation du poste ou le reclassement du travailleur si cela s'avère nécessaire ainsi que les mesures de prévention adaptées.

DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

Dès que l'employeur a connaissance de la date de fin de l'arrêt de travail, il saisit le Service de Prévention et de Santé au Travail, pour organiser la visite de reprise.

Cet examen médical a lieu le jour de la reprise effective du travail, ou au plus tard dans un délai de huit jours suivant la reprise.



"Je peux demander conseils aux professionnels de santé de l'APST41".



Offre sociale

Compris dans la cotisation

Pour qui ?

Tous les salariés et employeurs des structures adhérentes à l'APST41, suite à un congé maternité, une absence pour cause de maladie professionnelle, une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, une absence d'au moins 60 jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel.

Intervenants

Le médecin du travail.

Durée

Environ 1h.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La visite de reprise est à l'initiative de l'employeur, qui peut contacter directement son centre de rattachement ou faire sa demande via [son espace employeur](#).

POUR COMPLÉTER

- 📄 [Flyer "Suivi individuel santé travail des salariés"](#)
- 📄 [Flyer "Suivi individuel santé travail des apprentis"](#)
- 📄 [Flyer "L'inaptitude médicale au travail"](#)

CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 41 41
 convocationsblois@apst41.fr
 convocationscontres@apst41.fr
 convocationsvendome@apst41.fr
 convocationsromo@apst41.fr